

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE11^{ème} séance de l'année 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.11.11/353

COURRIER ARRIVÉ LE:

24 NOV. 2016

Mercredi 23 novembre 2016

Définition de l'intérêt communautaire de la
Communauté d'Agglomération
CAP Excellence
de la politique locale du commerce

L'an deux mille seize

le mercredi 23 novembre, à 10 heures 00 minutes,
le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège
de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS
97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*,
Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation
en date du 8 novembre 2016.

Présents : 30		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
M. Georges	BERGINA	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusé représenté : 1
<u>Autre Conseiller Communautaire :</u> M. Harry DURIMEL Procuration à M. Jean-Charles SAGET
Excusés non représentés : 10
<u>Vice-Présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) Mme Murielle JABES (7 ^{ème} Vice-Présidente) M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :</u> Mme Josiane GATIBELZA
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE M. Jean-Luc CELIGNY Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. José GUIOLET Mme Nadège THÉOPHILE
Absents : 9
<u>Vice-Président :</u> M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> M. Max CELIGNY M. Michel RINÇON
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS Mme Lise Claude AZEDE M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN M. Olivier SERVA

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5216-5-1 et III ;
- VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- l'avis des commissions communautaires développement économique, tourisme et programme locale d'insertion par l'économie réunies en formation mixte le 24 octobre 2016 et l'avis de la commission communautaire transfert de compétences, réunie le 25 octobre 2016.
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant les orientations communautaires définies dans le cadre du Schéma Directeur de Développement Economique et du Plan d'Actions Stratégiques Economiques de CAP Excellence ;

Considérant que la communauté d'agglomération se voit notamment confier par la loi, dans ses compétences obligatoires, « *la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales* », ces deux interventions étant soumises à l'intérêt communautaire ;

Considérant le rayonnement régional des manifestations « *Jou a tradisyon* » (*Baie-Mahault*), du Festival du terroir (*Pointe-à-Pitre*) et du Grand Marché agricole et artisanal organisé dans le cadre de la fête patronale aux Abymes, au regard de la diversité de l'origine géographique des exposants et des visiteurs ;

Considérant que ces manifestations constituent un vecteur de développement de l'ensemble de la filière agricole consubstantiel à l'exercice de la compétence économique transférée intégralement à CAP Excellence ;

Après avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1 – De réactualiser comme suit la définition de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales qui se définira comme suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- **La mise en œuvre d'un schéma intercommunal d'équipement commercial ;**
- **La mise en place d'actions de communication ou d'animation à caractère général ;**
- **L'harmonisation communautaire des réglementations communales d'utilisation du domaine public par des commerces non sédentaires et ambulants ;**
- **L'harmonisation communautaire d'une réglementation relative à l'installation et l'exploitation des enseignes publicitaires ;**
- **La création et la gestion d'une fourrière intercommunale ;**
- **La prise en charge des études ou compléments d'études sur la Restructuration de l'Appareil Commercial ;**
- **La promotion des produits agricoles, de produits issus de l'agro-transformation et de l'artisanat, dans le cadre de manifestations de portée régionale au regard de la diversité des exposants (*« Jou a tradisyon » à Baie-Mahault, le festival des produits du terroir à Pointe-à-Pitre, le Grand Marché agricole et artisanal organisé dans le cadre de la fête patronale des Abymes*).**

ARTICLE 2– De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3– Le Président, le Directeur Général et le Comptable public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 23 novembre 2016



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 24 NOV. 2016
- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 24 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 24 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 24 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 24 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 24 NOV. 2016

